

EPROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 5 février 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absente :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère

ADMINISTRATION

27-02-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire et y ajoutant un point à la rubrique « Affaires nouvelles » :

- Règlement 1053-18 régissant les vendeurs sans place d'affaires et abrogeant le Règlement 601-94 - Avis de motion et présentation de projet de règlement.

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

28-02-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-01-08

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018.

ADOPTÉE

29-02-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-01-29

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De Mme Hélène Castonguay, coordonnatrice à la Société québécoise des infrastructures du Québec un avis de paiement au montant de 12 496 \$ représentant un paiement de compensation tenant lieu de taxes pour l'édifice de la Sûreté du Québec.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, un avis de paiement au montant de 8 239 \$, représentant le paiement de compensations tenant lieu de taxes pour les édifices suivants : halte routière, camp Melanson, Centre éducatif forestier et bâtiment sanitaire.
- De la municipalité de Saint-Alphonse, la grille de tarification pour l'enfouissement des matières résiduelles pour l'année 2018.
- De M. Richard Villeneuve, commissaire au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, copie d'une lettre adressée au plaignant dans le cadre d'un possible conflit d'intérêts impliquant le maire en raison d'un lien de filiation lors de l'adjudication d'un contrat de location de véhicules automobiles, stipulant que, selon les informations soumises et après examen de ladite plainte, le Ministère n'interviendra pas davantage dans ce dossier et le considère clos.
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier de 9100-0232 Québec inc., informant la Ville que la Commission a procédé à une nouvelle analyse de la demande et est venue à la conclusion qu'elle pouvait accorder également une autorisation partielle de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit comme chemin d'accès privé, pour le volet 1 de la demande initiale, sur une partie du lot 5 017 504 d'une superficie de 5 000 mètres carrés.
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice général et secrétaire-trésorière à la MRC de Bonaventure, une copie des règlements suivants, adopté le 17 janvier 2018 :
 - . Règlement 2018-01 permettant d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC pour l'année 2018;
 - . Règlement 2018-02 ayant pour but de fixer le taux de taxes foncières générale applicables pour le territoire non organisé de la MRC pour 2018.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité incendie pour la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 2 783,80 \$, dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires et la formation des officiers non-urbain.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie :
 - . le rapport des activités du Service incendie pour l'année 2017;
 - . le rapport des sorties effectuées pour le mois de janvier 2018.

30-02-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de six cent trente-trois mille six cent cinq dollars et douze cents (633 605,12 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

31-02-18

RÈGLEMENT 1051-18 RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX SUR INTERNET - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la publication des avis publics municipaux sur Internet, portant le numéro 1051-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif à la publication des avis publics municipaux sur Internet, lequel est identifié sous le numéro 1051-18.

ADOPTÉE

32-02-18

RÈGLEMENT 1052-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à la gestion contractuelle, portant le numéro 1052-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif à la gestion contractuelle, lequel est identifié sous le numéro 1052-18.

Il est entendu que suite à cette adoption, la politique de gestion contractuelle, adoptée le 6 décembre 2010, est de ce fait abrogée.

ADOPTÉE

PROJET RÉNOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

33-02-18

AVENANT AU MARCHÉ NO. 1

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'avenant au marché no. 1 tel que présenté par l'entrepreneur Construction scandinaves inc., concernant diverses directives de modification en architecture (DC-A-01, DM-A-02, DM-A-03, DM-A-04, DM-A-05, DM-A-06, DM-A-07, DM-A-08 et DM-A-09), en ingénierie (DC-C-01), en structure (DC-S-01, DC-S-02 et DC-S-03) ainsi qu'en mécanique/électricité (ME-01 et ME-02), représentant un coût total de trente-neuf mille cent trente-cinq dollars et dix-neuf cents (39 135,19 \$), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par la firme d'architecte Lebel Goulet + Day en date du 30 janvier 2018.

ADOPTÉE

34-02-18

AUTORISATION DE PAIEMENT NO. 4

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement du certificat no. 4 à Les Constructions scandinaves inc., au montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille neuf cent douze dollars et vingt-neuf cents (487 912,29 \$), taxes incluses, et ce, tel que recommandé par la firme d'architecte Lebel Goulet + Day en date du 5 février 2018. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1042-17.

ADOPTÉE

35-02-18

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin de procéder à la vérification des états financiers de la Ville de New Richmond pour l'année 2018 (article 108, Loi sur les cités et villes), et ce, au montant approximatif de dix-huit mille sept cent soixante-quinze dollars (18 775 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS PUBLIÉE AU SITE INTERNET

Les listes des contrats, comportant une dépense de plus de deux mille dollars (2 000 \$) avec un même contractant et comportant une dépense totale de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016 de même que ceux pour l'année 2017 sont déposées au Conseil. Il est à noter que ces listes ont été publiées sur le site Internet de la Ville, et ce, pour consultation.

SERVICE DES LOISIRS

36-02-18

PROJET RAMPE D'ACCÈS - PISCINE BRUCE-RITCHIE - FONDS DE ROULEMENT

Considérant les travaux majeurs de réfection effectués en 2015 à la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant que suite à l'utilisation des équipements par les usagers, des lacunes sont à combler;

Considérant que certaines personnes vivants avec un handicap ont des difficultés à sortir de la piscine sans risque de se blesser;

Considérant que la firme Aquam a déposé une offre pour acquérir une rampe d'accès « escalier à pente douce », au montant de six mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (6 198,82 \$), taxes en sus;

Considérant que différents partenaires ont été sollicités dans le cadre de ce projet d'acquisition dont l'Unité régionale Loisir et Sport Gaspésie les Îles et la Fondation Maurice Tanguay;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition d'un « escalier à pente douce » pour la piscine Bruce-Ritchie auprès de la firme Aquam au montant de six mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (6 198,82 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

37-02-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION DU CAMP À JOS

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond souhaite entreprendre des travaux de réfection au Camp à Jos;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire offre de l'aide financière dans le cadre du volet 5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du projet de réfection du Camp à Jos, et ce, dans le volet 5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La Ville s'engage par le fait même à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

URBANISME

38-02-18

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION DES OFFICIERS

Considérant le Règlement 738-02 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que l'article 5 de ce règlement spécifie que : « .. Les officiers, c'est-à-dire le président et le vice-président sont nommés par le Conseil après recommandation du Comité. »;

Considérant que lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 24 janvier 2018, il a été recommandé de nommer monsieur Jacques Rivière à titre de président et monsieur Sébastien Cantin à titre de vice-président;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De nommer, à titre d'officiers au sein du Comité consultatif d'urbanisme, les personnes suivantes :

- Président : Jacques Rivière;
- Vice-président : Sébastien Cantin.

ADOPTÉE

39-02-18

CONTRAT DE TRAVAIL – INSPECTEUR EN URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le prochain départ à la retraite du directeur du Service de l'urbanisme;

Considérant que le futur directeur doit obtenir l'assistance d'une personne qualifiée pour l'assister dans ses fonctions;

Considérant que le Conseil souhaite retenir les services de monsieur Richard Cormier à titre d'inspecteur en urbanisme pour la période de transition qui s'échelonne sur une période de deux (2) exercices financiers municipaux soit 2018 et 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir entre monsieur Richard Cormier et la Ville, pour le poste d'inspecteur en urbanisme et l'assistance au nouveau directeur dans ses fonctions, et ce, pour une période de 2 exercices financiers municipaux soit 2018 et 2019.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

40-02-18

ACQUISITION D'UN AUTOMATE PLC RX3I POUR LE SYSTÈME D'EAU POTABLE DE LA VILLE – FONDS DE ROULEMENT

Considérant que l'appareil qui contrôle le système d'eau potable en place depuis les années 1990 est désuet et qu'il n'est plus possible d'avoir de pièces de rechange;

Considérant que cet appareil est le cœur et le contrôle de tout le système d'eau potable et qu'advenant un bris majeur, tout le système serait immobilisé;

Considérant l'offre déposée par le Groupe Ohméga inc. à l'effet d'acquérir un nouvel appareil au montant de neuf mille neuf cent quarante dollars (9 940 \$), taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par le Groupe Ohméga inc. et d'acquérir un appareil automate PLC RX3i pour le système d'eau potable au montant de neuf mille neuf cent quarante dollars (9 940 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

41-02-18

ACHATS EN COMMUN MRC BONAVENTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De mandater la MRC de Bonaventure à procéder à un appel d'offres pour la Ville de New Richmond pour :

- Épandage de chlorure de calcium ou de magnésium liquide : 23 mètres cubes;
- Chlorure de calcium en granules : 70 sacs de 35 kg.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

42-02-18

**CENTRE DE FORMATION - BAIE DES CHALEURS - SÉCURITÉ INCENDIE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la MRC de Bonaventure et la Ville de New Richmond souhaitent conclure une entente relative à l'établissement d'un centre de formation en Sécurité incendie;

Considérant que le terrain visé pour la mise en œuvre de ce centre est situé et appartient à la Ville de New Richmond;

Considérant que suite à l'établissement de ce centre, une entente intermunicipale pourra être conclue avec douze (12) municipalités visées par ce projet;

Considérant que ce centre permettrait à chacun des Services incendie partenaires d'offrir des cours et un entraînement adéquat à ses membres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à l'implantation et la mise en œuvre d'un centre de formation pour la Sécurité incendie, et ce, à New Richmond, incluant également une entente inter-municipale à intervenir avec les municipalités visées par ce projet, soient : Bonaventure, Caplan, Carleton-sur-Mer, Cascapédia-St-Jules, Maria, New Carlisle, Paspébiac, Saint-Alphonse, Saint-Elzéar, Saint-Siméon ainsi qu'avec la MRC de Bonaventure.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

43-02-18

POLITIQUE DE TARIFICATION - MODIFICATION

Considérant la politique de tarification existante pour la location de salles à la Salle de spectacles régionale de New Richmond;

Considérant que certains locataires souhaitent se procurer des produits alcoolisés et qu'ils doivent le faire absolument via le permis de la Salle;

Considérant qu'aucun profit n'est fait sur ces achats et qu'il y aurait lieu d'imposer des frais d'administration compte tenu des frais engagés pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De modifier la politique de tarification pour la location de salles à la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond en y ajoutant des frais d'administration de 15 % sur tout achat de produits alcoolisés pour le compte des locataires.

ADOPTÉE

44-02-18

**RÉFECTION DE PLOMBERIE DES SALLES DE TOILETTES – SALLE DE SPECTACLES–
FONDS DE ROULEMENT**

Considérant l'état de détérioration de certains lavabos des salles de toilettes de la Salle de spectacles;

Considérant que ces lavabos datent de la construction de la Salle en 1992;

Considérant l'offre déposée par BMR Groupe Cormier au montant de cinq mille cent trente-cinq dollars et soixante-huit cents (5 135,68 \$), taxes en sus, pour le remplacement des comptoirs et lavabos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par BMR Groupe Cormier pour le remplacement des comptoirs et lavabos des salles de toilettes de la Salle de spectacles, au montant de cinq mille cent trente-cinq dollars et soixante-huit cents (5 135,68 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

**RÈGLEMENT 1053-18 RÉGISSANT LES VENDEURS SANS PLACE D'AFFAIRES ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 601-94 - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE
PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1053-18 régissant les vendeurs sans place d'affaires et abrogeant le Règlement 601-94.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un contribuable rappelle au Conseil qu'avant de prendre des décisions impliquant de grandes dépenses, il faut penser à la capacité de payer des contribuables.

Un citoyen demande s'il est possible d'augmenter les caractères d'écriture sur les comptes de taxes. Il s'informe également pour savoir s'il y aurait un autre moyen plus efficace d'entretenir les trottoirs.

Un contribuable s'informe pour connaître les différents incitatifs qui permettrait aux gens de rester plus longtemps dans leur maison (aide à l'entretien, soins et autres).

Un contribuable demande quelle est la population de la Ville.

Un citoyen demande des explications concernant la quote-part que la Ville doit payer pour les services de la Sûreté du Québec.

Un contribuable demande lorsqu'une contravention est émise à l'intérieur de la Ville, qui reçoit le paiement et de quelle façon est-il réparti? On note à cet effet la présence accrue des policiers depuis peu sur le territoire.

Un citoyen demande si la Ville a un dépôt à neige, signalant également qu'il y a de gros amoncellements sur sa propriété.

Une discussion est apportée concernant un suivi apporté à propos des problèmes de débroussaillage sur les pentes du centre de ski Pin Rouge.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 03.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière